

FOOTBALL CLUB DE ROQUEFORT-LA BEDOULE – F.C.R.B.

Allée Gondrexon, 13830 Roquefort-la Bédoule

Affiliation FFF n° 547115 - Ligue de Méditerranée - District de Provence

CHARTRE JOUEURS & PARENTS

EXEMPLAIRE A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

1. Le joueur ne peut pas participer à une compétition tant que la Ligue n'a pas validé sa licence.
2. Le joueur doit aller au bout de son engagement par respect pour ses coéquipiers, les éducateurs et le club.
3. Le joueur reçoit son pack équipement lorsqu'il est à jour du paiement de sa cotisation.
4. Le joueur doit porter la tenue officielle du F.C.R.B. lors des compétitions officielles.
5. Le joueur doit participer à tous les entraînements de son équipe. L'entraînement est le moyen de progresser pour pouvoir participer aux plateaux ou aux matchs de championnat. Les cas particuliers seront à voir avec l'éducateur.
6. Seul l'éducateur (ou son adjoint) a les compétences requises pour former son équipe.
7. Les joueurs et les parents se doivent de respecter les horaires d'entraînements et de convocations pour les matchs. En cas d'absence ou de retard, prévenir l'éducateur le plus tôt possible.
8. Les parents doivent respecter les horaires de fin des entraînements et des matchs pour récupérer leur enfant, si celui-ci ne dispose pas d'une autorisation de quitter seul le complexe sportif.
9. Les joueurs se doivent de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre, et notamment dire bonjour aux dirigeants, éducateurs, coéquipiers, parents et adversaires, en arrivant sur le lieu de l'entraînement ou du match.
10. Le joueur est informé par l'éducateur de sa convocation à un match à l'issue de l'entraînement précédent.
11. Le joueur doit jouer au sein de l'équipe pour laquelle l'éducateur a fait appel à lui.
12. Un joueur peut ne pas être convoqué pour un match s'il est jugé en forme insuffisante par l'éducateur, ou si le nombre de joueurs disponibles est supérieur au nombre de joueurs requis pour la rencontre.
13. Tout joueur ayant une attitude incorrecte vis-à-vis de ses coéquipiers, dirigeants, éducateurs, arbitres ou toute autre personne, tant à l'entraînement que durant les compétitions, pourra être convoqué en Commission de Discipline où il sera écouté puis conseillé. Une sanction pourra toutefois être prononcée en fonction de la gravité de la situation.
14. Les éducateurs sont chargés par la direction du club de régler, avec son accord, tous les problèmes et litiges d'ordre technique, tactique, physique ou de composition d'équipe.
15. Tout litige doit se régler dans le calme et la discrétion, et non sur le terrain ou la voie publique, et sans gêner l'entraînement ou le match en cours.
16. Lors des déplacements, les parents se doivent d'accompagner leur enfant, dans la mesure du possible.
17. L'accès au stade est strictement interdit en dehors des heures d'entraînements ou de matchs. Le F.C.R.B. décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident se produisant en dehors des heures d'entraînements ou de matchs.
18. L'accès aux vestiaires est réservé exclusivement aux joueurs, aux dirigeants et aux éducateurs.
19. Lors des matchs et des entraînements, les parents devront s'abstenir de donner des consignes de jeu. C'est l'un des rôles de l'éducateur. Ils doivent encourager et applaudir les bonnes actions de leur équipe mais aussi celles de l'équipe adverse, s'interdire toute violence verbale ou physique envers l'arbitre, les éducateurs, les autres parents et les joueurs de son équipe ou de l'équipe adverse.
20. ENCOURAGER et RÉCONFORTER les joueurs, même en cas de défaite, c'est une étape nécessaire à la réussite. AYEZ TOUJOURS, VIS-A-VIS DE VOTRE ENFANT, UNE ATTITUDE POSITIVE !!!

Fait à

le :

Noms et signatures des parents :

Nom et signature du joueur :

FOOTBALL CLUB DE ROQUEFORT-LA BEDOULE – F .C.R.B.

Allée Gondrexon, 13830 Roquefort-la Bédoule

Affiliation FFF n° 547115 - Ligue de Méditerranée - District de Provence

CHARTRE JOUEURS & PARENTS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LES PARENTS DU JOUEUR

1. Le joueur ne peut pas participer à une compétition tant que la Ligue n'a pas validé sa licence.
2. Le joueur doit aller au bout de son engagement par respect pour ses coéquipiers, les éducateurs et le club.
3. Le joueur reçoit son pack équipement lorsqu'il est à jour du paiement de sa cotisation.
4. Le joueur doit porter la tenue officielle du F.C.R.B. lors des compétitions officielles.
5. Le joueur doit participer à tous les entraînements de son équipe. L'entraînement est le moyen de progresser pour pouvoir participer aux plateaux ou aux matchs de championnat. Les cas particuliers seront à voir avec l'éducateur.
6. Seul l'éducateur (ou son adjoint) a les compétences requises pour former son équipe.
7. Les joueurs et les parents se doivent de respecter les horaires d'entraînements et de convocations pour les matchs. En cas d'absence ou de retard, prévenir l'éducateur le plus tôt possible.
8. Les parents doivent respecter les horaires de fin des entraînements et des matchs pour récupérer leur enfant, si celui-ci ne dispose pas d'une autorisation de quitter seul le complexe sportif.
9. Les joueurs se doivent de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre, et notamment dire bonjour aux dirigeants, éducateurs, coéquipiers, parents et adversaires, en arrivant sur le lieu de l'entraînement ou du match.
10. Le joueur est informé par l'éducateur de sa convocation à un match à l'issue de l'entraînement précédent.
11. Le joueur doit jouer au sein de l'équipe pour laquelle l'éducateur a fait appel à lui.
12. Un joueur peut ne pas être convoqué pour un match s'il est jugé en forme insuffisante par l'éducateur, ou si le nombre de joueurs disponibles est supérieur au nombre de joueurs requis pour la rencontre.
13. Tout joueur ayant une attitude incorrecte vis-à-vis de ses coéquipiers, dirigeants, éducateurs, arbitres ou toute autre personne, tant à l'entraînement que durant les compétitions, pourra être convoqué en Commission de Discipline où il sera écouté puis conseillé. Une sanction pourra toutefois être prononcée en fonction de la gravité de la situation.
14. Les éducateurs sont chargés par la direction du club de régler, avec son accord, tous les problèmes et litiges d'ordre technique, tactique, physique ou de composition d'équipe.
15. Tout litige doit se régler dans le calme et la discrétion, et non sur le terrain ou la voie publique, et sans gêner l'entraînement ou le match en cours.
16. Lors des déplacements, les parents se doivent d'accompagner leur enfant, dans la mesure du possible.
17. L'accès au stade est strictement interdit en dehors des heures d'entraînements ou de matchs. Le F.C.R.B. décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident se produisant en dehors des heures d'entraînements ou de matchs.
18. L'accès aux vestiaires est réservé exclusivement aux joueurs, aux dirigeants et aux éducateurs.
19. Lors des matchs et des entraînements, les parents devront s'abstenir de donner des consignes de jeu. C'est l'un des rôles de l'éducateur. Ils doivent encourager et applaudir les bonnes actions de leur équipe mais aussi celles de l'équipe adverse, s'interdire toute violence verbale ou physique envers l'arbitre, les éducateurs, les autres parents et les joueurs de son équipe ou de l'équipe adverse.
20. ENCOURAGER et RÉCONFORTER les joueurs, même en cas de défaite, c'est une étape nécessaire à la réussite. AYEZ TOUJOURS, VIS-A-VIS DE VOTRE ENFANT, UNE ATTITUDE POSITIVE !!!

Fait à

le :

Noms et signatures des parents :

Nom et signature du joueur :